

Séance du 27/11/2025

**Délibération N°271125/01R1**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>43</b>
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **27 novembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle  
BARON Chrystelle à POMIES Claude  
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe  
MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier  
MARTI Jérémy à VACHER Béatrice  
SEBI Catherine à BOULIN Thierry  
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe  
CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



## Objet : Fixation d'un tarif pour l'accueil à la demi-journée dans les centres de loisirs

M. le Président explique que comme convenu lors du conseil communautaire, un recensement des besoins de tarification à la demi-journée dans les centres de loisirs a été fait.

Un total de 26 familles (15 à Aire et 11 à Lannux) représentant 35 enfants (21 à Aire et 14 à Lannux) ont exprimé le besoin ou le souhait de bénéficier de tarifs à la ½ journée.

Cette demande concerne donc 41% des usagers.

En conséquence, il est proposé la mise en place d'un tarif pour l'accueil à la demi-journée dans les centres de loisirs selon les modalités suivantes :

Quotient Familial	Tarif Journée	1/2 journée sans repas
0-449	2€	1€
450-794	5€	3€
795-900	9€	6€
901-1000	9€	6€
1001-1350	12€	8€
>1350	13,5€	9€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDE

- De mettre en place d'un tarif pour l'accueil à la demi-journée dans les centres de loisirs
- De fixer ces tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Quotient Familial	Tarif Journée	1/2 journée sans repas
0-449	2€	1€
450-794	5€	3€
795-900	9€	6€
901-1000	9€	6€
1001-1350	12€	8€
>1350	13,5€	9€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Philippe BRETHERS